

CHARTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU CIAN

Intervention de Monsieur Gérard PELISSON Président du CIAN

Discours prononcé lors de la réception du Ministre de l'écologie et du développement durable M. Serge Lepeltier, en présence du représentant de M. Darcos, ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, de l'ensemble des ambassadeurs des Etats africains ainsi que du Conseil d'administration du CIAN le 9 septembre 2004.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le représentant du Ministre délégué
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Ministre, pour les paroles aimables que vous venez de prononcer à l'égard du CIAN.

Le Conseil et moi-même voudrions vous dire combien nous sommes honorés de cette réception que vous avez organisée et combien nous y sommes sensibles.

Nous sommes réunis pour célébrer le « baptême officiel » d'une Charte à laquelle nous avons beaucoup travaillé.

La préparation de cette Charte a en effet mobilisé nos Sociétés membres investisseurs en Afrique, et nos Administrateurs ici présents y ont tous apporté leur contribution. Qu'il me soit donc permis d'exprimer notre gratitude à leur égard, de même qu'à notre Chargé de Mission, M. Georges Debane, qui a su mener à bien la rédaction de cette Charte, en collaboration avec les Membres de notre Conseil et leurs Responsables Développement Durable.

Le travail n'a pas été simple car il a fallu trouver un dénominateur commun permettant l'harmonisation des Chartes déjà existantes dans nos Groupes internationaux.

L'originalité a été de lui donner une spécificité africaine, ce qui lui donne aujourd'hui toute sa valeur. Et c'est ce qui explique, je pense, que le Corps diplomatique africain ait répondu aussi nombreux à votre invitation : qu'il en soit donc également remercié.

En adhérant à cette Charte pour la contribution au développement durable, les entreprises que j'ai l'honneur de représenter ici montrent qu'elles ont le souci de donner une base solide aux relations, souvent déjà anciennes, qu'elles entretiennent avec le continent africain, dans les domaines d'activité les plus divers : agricole, agro-alimentaire, agro-industriel, industriel, pétrolier, minier, transport, commercial, tourisme et services

Dans notre monde incertain :

- où continuent malheureusement d'éclore les pandémies et les conflits et
- où la mondialisation des échanges n'a pas permis de réduire autant qu'il le faudrait les écarts de développement entre les pays, il est vital que les responsables politiques et les responsables économiques s'attachent ensemble à donner à cet objectif de développement durable un contenu concret.

C'est particulièrement vrai de l'Afrique, vis-à-vis de laquelle notre pays a par ailleurs historiquement des obligations plus grandes qu'un autre.

La Charte approuvée le 25 mars dernier par l'Assemblée Générale du CIAN s'inscrit bien dans ce contexte. C'est à ma connaissance la première fois que la plupart des entreprises françaises présentes sur un continent prennent ainsi, ensemble et de façon concertée, l'engagement de respecter les 3 principes essentiels du développement durable que sont : *le développement économique des pays qui nous accueillent (1), le respect de l'autre et de sa culture (2), la protection de l'environnement et du patrimoine écologique (3).*

1. le développement économique des pays qui nous accueillent est et doit demeurer compatible avec le développement des activités de nos entreprises : nos entreprises ne sont pas philanthropiques, elles ont le devoir, tant vis-à-vis de leurs collaborateurs que de leurs actionnaires, de se développer en ayant le souci de leur rentabilité et de leur compétitivité.

Mais, en même temps, elles raisonnent à long terme et considèrent qu'il n'y a pas de développement durable qui ne soit pas simultanément équitable pour les intérêts en présence : elles comptent, certes, sur la protection et l'hospitalité des gouvernements qui les accueillent, mais elles comprennent, en contrepartie, que leurs activités doivent également et pleinement bénéficier aux populations des pays où s'exercent leurs activités ;

2. le respect de l'autre et de sa culture : c'est un principe essentiel, que je placerais personnellement au tout premier rang.

Il n'y a pas, en effet, de relations durables possibles si ce respect n'existe pas. La plupart des drames que nous avons connus, et que nous continuons malheureusement de connaître, en Afrique et ailleurs, trouvent leur origine dans les rancœurs et dans les suspicions qu'entraîne le non-respect de l'autre, de sa culture, de sa religion, voire de la couleur de sa peau.

Les entreprises ne peuvent pas évidemment à elles seules résoudre tous les problèmes, mais elles ont un rôle particulièrement important à jouer.

Si, au sein de nos entreprises et dans les rapports que nous avons avec nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires, nous nous attachons à faire prévaloir ce respect de l'autre et acceptons les différences avec nos propres conceptions et nos propres valeurs, nous faisons déjà beaucoup pour la paix et l'amitié entre les peuples !

Bien entendu, il ne s'agit pas pour autant de sacrifier nos propres valeurs et nos propres convictions : il n'y a pas de respect possible sans réciprocité, mais il me semble que l'Afrique et la France sont arrivées dans leurs relations à un stade de maturité suffisante pour que cette notion de respect mutuel soit autre chose qu'un vain mot, et devienne le fondement même des rapports économiques, comme des rapports politiques...

3. la protection de l'environnement et du patrimoine écologique : c'est le troisième pilier du développement durable. Il n'y a aucune raison d'en faire une sorte de luxe pour les pays nantis. Cet impératif de protection est néanmoins plus vital encore qu'en Europe dans de nombreux pays d'Afrique. Je pense en particulier aux problèmes liés à la sécheresse, à l'insuffisance des ressources en eau et des ressources énergétiques.

Nous devons donc, non seulement contribuer à toutes les actions entreprises en vue de protéger ces ressources rares et vulnérables, mais prendre nous-mêmes l'initiative de telles actions, y compris lorsqu'il n'existe aucune obligation de le faire.

Conclusion

Ce sont tous ces engagements que nous prenons en adoptant cette Charte pour la contribution au développement durable de l'Afrique. C'est une simple Charte, et les engagements qu'elle comporte sont des engagements unilatéraux, mais nous aurions tort d'en sous-estimer la portée. Il n'est pas nécessaire de prévoir des sanctions contractuelles ou réglementaires pour garantir le respect d'engagements de ce type : la seule diffusion de cette charte, la publicité qui lui sera faite, sont en elles-mêmes déjà des garanties suffisantes, car les médias et l'opinion publique se chargeraient vite de nous rappeler à nos devoirs, si, par extraordinaire, il devait nous arriver de les oublier ! Comme il est écrit dans notre Charte, le CIAN tiendra les Entreprises membres régulièrement informées de l'évolution de la réflexion internationale en matière de Développement Durable. Il leur proposera également les adaptations de la présente Charte éventuellement nécessaires.

Nous prévoyons par ailleurs de créer un groupe de « suivi » des Entreprises du CIAN, pour poursuivre notre action volontariste d'accompagnement de la démarche Développement Durable en Afrique.

Nous vous proposons, M. le Ministre, de nous donner rendez vous en fin d'année 2005, pour vous faire part des résultats du travail réalisé par nos Entreprises sur le terrain.

Merci encore, M. le Ministre, d'avoir pris l'initiative de cette manifestation, à la mesure de l'étape importante que constitue l'adoption de cette Charte pour les relations franco-africaines.

Je vous remercie pour votre attention.